

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal

du 10 Juillet 2008

Le dix juillet deux mille huit, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le 03 juillet 2008, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Madame Sophie NOEL, conseillère municipale, prend place en qualité de secrétaire.

Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal : 35
Nombre de membres en exercice : 35

PRESENTS : 26

M. Luc CHATEL, M. Gérard GROSLAMBERT, Mme Elisabeth ALLAIRE, M. Didier COGNON
Mme Christine GUILLEMY, M. Gérard BOCQUILLON, M. Vincent GALANTIER, Mme Céline CUCCURU, M. Francis FINEZ, M. Jacky CHATELAIN, Mme Anne-Marie WILHELEM, Mme Françoise BELDICO, M. Bernard SIMON, Mme Béatrice JEHLE, Mme Maryse CAMUS, Mme Catherine PAZDZIOR, Mme Sophie NOEL, Mme Valérie NEDELEC, M. Frédéric PERRIN, M. Jean-Charles BERTHIER, M. Benoît FANOI, M. Paul FOURNIE, M. Lionel BLONDELLE, M. Thierry GITTON, M. Philippe DEBREF, Mme Céline GROMEK-PARKER.

Absents : 2

M. Christian BURTE, Melle Samira CHALOUANE.

Excusés : 7

Mme Céline VANCRAEYNESTE, M. Paul FLAMERION, Mme Odile DECHANET, Mme Marie-Claire RICHARD, M. Patrick LEFEVRE, Mme Fatiha BENREZZAK, M. Patrick VIARD.

*** PROCURATIONS** : 5

Mme Céline VANCRAEYNESTE à M. Didier COGNON, M. Paul FLAMERION à M. Gérard GROSLAMBERT, Mme Odile DECHANET à M. Vincent GALANTIER, Mme Marie-Claire RICHARD à M. Thierry GITTON, M. Patrick LEFEVRE à M. Lionel BLONDELLE.

1. Adhésion de la ville et Subvention à l'association « U.C.I.A » Union Commerciale, Industrielle et Artisanale de CHAUMONT

Considérant l'intérêt des actions d'animations engagées par cette association, il est décidé, **à l'unanimité** :

* d'adhérer à l'association « U.C.I.A. » pour l'année 2008 et de lui attribuer une subvention équivalente à 40 % des dépenses d'animations commerciales de l'année pour un montant plafonné à 18 300 €;

* de signer une convention relative aux modalités d'attribution de la subvention;

* d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Fermeture du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) au 31 décembre 2008

Le FJT de Chaumont est en fonction depuis 1969. Propriété de Chaumont Habitat, la Ville en est le locataire. Il accueille des jeunes résidents, ayant des difficultés d'accès au logement ordinaire pour des raisons économiques, sociales et d'insertion pour lesquelles un accompagnement peut s'avérer nécessaire.

Pour des raisons de sécurité et d'offres de logements inadaptées (chambres de 11 m² sans sanitaires ...), il est décidé, **à raison de 27 voix pour et 4 abstentions (Mme Richard, MM. Gitton, Lefèvre et Blondelle)**, de fermer cet établissement le 31 décembre 2008.

3. Fermeture du FJT : Résiliation du bail avec Chaumont Habitat

Suite à la fermeture du FJT, il est envisagé de reloger les jeunes résidents dans des appartements individuels mis à disposition par Chaumont Habitat. A cet effet, une résidence sociale sera créée.

L'actuel Foyer des Jeunes Travailleurs étant propriété de Chaumont Habitat, il convient de procéder à la résiliation du bail liant depuis 1969 le CCAS de la Ville de CHAUMONT à l'Office public d'HLM, et depuis 1997, suite au transfert des compétences du CCAS (sauf compétences obligatoires), la Ville à Chaumont Habitat pour l'utilisation de cet immeuble à usage de FJT.

En conséquence, il est décidé, **à raison de 27 voix pour et 4 abstentions (Mme Richard, MM. Gitton, Lefèvre et Blondelle)**, d'autoriser monsieur le Maire à négocier avec Chaumont Habitat une résiliation anticipée du bail précité pour le 31 décembre de cette année.

4. Projet de convention : location résidence sociale Jeunes FJT

Il est envisagé de reloger les jeunes résidents dans des appartements individuels mis à disposition par Chaumont Habitat. A cet effet, une résidence sociale sera créée dont l'objet principal sera l'accompagnement social des jeunes avec un espace collectif dédié.

Ainsi, sur vingt-cinq logements de type 1 mis à disposition, deux seront consacrés à un espace collectif d'accueil et d'animation.

Parmi les vingt-trois logements restants, huit seront positionnés autour de l'espace collectif, dans le même bâtiment, et les quinze autres seront dispersés dans le quartier de la Rochotte.

Cette nouvelle " résidence sociale jeunes " fera l'objet d'un projet social, d'un projet éducatif et d'un règlement intérieur.

Il est décidé, **à raison de 27 voix pour et 4 abstentions (Mme Richard, MM. Gitton, Lefèvre et Blondelle)**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville de Chaumont et Chaumont Habitat pour une année, renouvelable par période de même durée.

5. Etablissement de servitude avec RTE EDF Transport

Dans le cadre de la reconstruction projetée des lignes à haute tension "BASSIGNY - CHAUMONT" et "CHAUMONT - FRONCLES - BOLOGNE" qui aujourd'hui traversent de manière aérienne le territoire communal, il convient d'autoriser EDF à surplomber des propriétés communales ou à les traverser en réseau souterrain et à exploiter pour ce faire quelques parcelles forestières qui pourraient entraver leur nouveau tracé.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer des conventions de servitude pour permettre le passage de ces lignes, moyennant le versement d'une indemnité compensatrice globale de 303 € au profit de la ville.

6. Mission d'assistance à la révision d'un POS valant élaboration d'un PLU : Avenant au marché initial

Dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, un marché d'études a été passé en juin 2006 avec la société CODRA en vue d'une assistance à la réalisation de cette procédure d'urbanisme.

Le montant du marché s'élevait 84.650,00 € HT, pour une mission évaluée à une vingtaine de mois.

Compte tenu de l'amendement nécessaire d'une partie de cette étude par les nouvelles orientations municipales en termes d'aménagement du territoire, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer un avenant de 11.250,00 € HT au marché précité dont le coût total sera porté à 95.900,00 € HT.

Délibération adoptée à raison de 25 voix pour et 6 abstentions (Mme Richard, MM. Gitton, Lefèvre et Blondelle, M. Debref et Mme Gromek Parker).

***** Arrivée de Monsieur Patrick VIARD**

7. Travaux sur bâtiments communaux : dépôt de demandes d'autorisation d'utilisation du sol

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des bâtiments communaux, les travaux envisagés nécessitent préalablement l'obtention d'une autorisation d'utilisation du sol conformément au code de l'urbanisme, à savoir :

- la couverture des escaliers d'accès au parking souterrain Tréfousse,
- la réhabilitation à usage de local technique avec vestiaires d'une petite remise adjacente à la mairie annexe de Brottes,
- la réfection des peintures des façades de la capitainerie au Port de la Maladière.
- la réfection des peintures des façades de l'OTSI, place de la gare.

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes d'autorisation susmentionnées.

8. SPA de Buxières les Villiers : réfection du système d'assainissement

Par délibération du 27 Mars 2006, le principe de la réfection du système d'assainissement a été retenu, afin de permettre à la S.P.A. de déposer à la Préfecture un dossier d'autorisation d'exploitation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'objectif étant d'obtenir une autorisation d'exploiter avec une capacité d'accueil de 120 chiens.

L'étude initiale proposée par la SPA comprenait la mise en place d'une micro-station d'épuration. Or, après étude par un bureau d'études spécialisé, il s'avère que la solution avec système de traitement traditionnel (fosse toutes eaux + épandage) a été privilégiée. Le coût des travaux est estimé à 90.500 € H.T. La S.P.A. a donné récemment son accord à la Ville de CHAUMONT pour une participation à hauteur de 50 % de ce montant.

Le conseil, à l'unanimité, adopte ces travaux et autorise le maire à signer une convention entre la Ville de CHAUMONT et la S.P.A.

**9. Rapport d'activités 2007 : Chauffage urbain de la ZUP de la Rochotte
Le conseil prend acte.**

10. Maillage de deux réseaux de chaleur dans les quartiers du Cavalier et de la Rochotte : Avenant n°1 au marché 70/06

A l'unanimité, l'assemblée décide

d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1, d'un montant de 8 730,80 € TTC, au marché, afin de confier au groupement titulaire la préparation des négociations destinées à fixer un tarif de vente hors concession et de nouveaux tarifs pour les abonnés de la Rochotte de solliciter Chaumont Habitat pour la part lui incombant.

11. Rapport sur le prix et la qualité des services pour l'exercice 2007 : eau et assainissement

Le conseil prend acte.

12. Décision modificative N°1 du Budget principal de la Ville

L'élaboration du Budget Primitif (B.P) 2008 s'étant faite dans des délais très raccourcis, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements.

Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de -12 362,00 euros pour la section de fonctionnement et de -31 420,94 euros pour la section d'investissement.

Il est procédé à deux votes séparés :

- l'un concernant la vidéo-surveillance : adopté à raison de 26 voix pour et 6 voix contre (Mme Richard, MM. Gitton, Lefèvre et Blondelle, M. Debref et Mme Gromek Parker)
- l'autre pour l'ensemble des autres postes : adopté à raison de 28 voix pour et 4 voix contre (Mme Richard, MM. Gitton, Lefèvre et Blondelle).

1. Décision modificative N°1 du Budget annexe de l'Eau

La section de fonctionnement étant en sur équilibre, il n'est pas nécessaire de compenser l'inscription complémentaire.

Le total de la section d'investissement est nul car il s'agit de transferts entre chapitres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Décision modificative N°1 du Budget annexe : Camping

La section d'investissement est équilibrée à -35 000,00 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

***** Départ de Monsieur Frédéric PERRIN qui donne pouvoir à Mme Valérie NEDELEC**

3. Décision modificative N°1 du Budget annexe : FJT

Compte tenu de la fermeture annoncée du Foyer des Jeunes Travailleurs au 31 Décembre 2008 et de la création au cours de ce conseil municipal du budget annexe des « Résidences Sociales », un ajustement des crédits est nécessaire. Cette décision modificative permet de diminuer à due concurrence la subvention d'équilibre versée par le budget de la ville et d'affecter le même montant au nouveau budget annexe.

Pour la section d'investissement qui est en sur équilibre, il n'est pas nécessaire de compenser l'inscription nouvelle.

La section de fonctionnement s'équilibre à -15 180,00 euros. Il s'agit de la réaffectation de crédits au nouveau budget "Résidences Sociales" La subvention d'équilibre versée par la ville est réduite de 15 180,00 euros.

Délibération approuvée à raison de 28 voix pour et 4 abstentions (Mme Richard, MM. Gitton, Lefèvre et Blondelle).

4. Création du budget « Résidences sociales »

Le Foyer des Jeunes Travailleurs, fermé à la fin de l'année 2008, et remplacé par une résidence sociale, il est donc nécessaire de créer le budget annexe sous la dénomination de **budget annexe "Résidences Sociales"**. Il s'agira d'un budget géré en TTC et pour lequel la nomenclature comptable M14 s'appliquera. Afin de rester cohérent avec les principes budgétaires votés au conseil municipal du 11 avril 2008 pour les autres budgets, il est proposé de :

retenir le choix du vote par nature au niveau du chapitre pour le fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition d'opérations détaillées pour l'investissement.

retenir le choix du régime optionnel de constitution de provisions.

La section de fonctionnement s'équilibre à 16 940 euros avec une subvention d'équilibre versée par la ville de 15 180 euros.

La section d'investissement s'équilibre à 8 500 euros.

Délibération approuvée à raison de 28 voix pour et 4 abstentions (Mme Richard, MM. Gitton, Lefèvre et Blondelle).

5. Compte-rendu de l'utilisation des crédits « dépenses imprévues »

Conformément à l'article L.2322-1 et L.2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal, dans la première session qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit. Le Conseil Municipal est informé des opérations réalisées et invité à approuver les virements de crédits effectués à cet effet. Les opérations réalisées sont les suivantes :

| imputation | libellé | Montant |
|------------|--|------------------|
| 011 - 6228 | Concert Calogéro - cachet - acompte | 40 000,00 |
| 011 - 6288 | Elargissement de la rue du Corgebin (levés topographiques) | 837,20 |
| | totaux | 40 837,20 |

Le conseil prend acte

6. Autorisation de programme - modification

L'autorisation de programme « **secteur de la gare** » se trouve modifiée du fait de la non réalisation de certaines acquisitions sur l'exercice, c'est la raison pour laquelle il est proposé de proroger celle-ci d'une année.

Par ailleurs, il convient d'ajouter à cette autorisation de programme des études de faisabilité relatives à la valorisation de l'ancienne halle de marchandises pour 25 116, 00 euros.

Il est donc décidé, **à l'unanimité**, d'adopter les tableaux d'autorisation de programme et de crédits de paiement ainsi modifiés :

Autorisation de programme : SECTEUR DE LA GARE

| | DEPENSES |
|----------------------|-------------------|
| Montant initial | 739 710,00 |
| Ajustement | 25 116,00 |
| Montant final | 764 826,00 |

Crédits paiements :

| | 2008 | 2009 |
|----------|------------|------------|
| Dépenses | 182 969,06 | 581 856,94 |

7. Complément de tarif pour le Relais nautique de la Maladière

La tarification actuelle pour les camping-cars ne prévoit qu'un forfait avec prestations (eau, électricité...) de 6 euros. Il est décidé, **à l'unanimité**, d'ajouter un tarif qui comprend seulement le stationnement pour les usagers qui ne souhaitent pas utiliser les facilités mentionnées ci-dessus et de le fixer à 3,00 euros.

8. Avenant financier à la convention cadre entre la ville et la M.J.C.

Il est proposé, après examen de la Commission des Finances du 2 juillet 2008, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier 2008 relatif à la convention cadre de la M.J.C.

Délibération approuvée à raison de 28 voix pour et 4 abstentions (Mme Richard, MM. Gitton, Lefèvre et Blondelle).

9. Attribution de subventions :

A l'unanimité, il est décidé d'allouer des subventions.

13. Montant de la location saisonnière de la cafétéria de la piscine d'été du Cavalier

Il est décidé de retirer ce projet.

14. Règlement intérieur du Nouveau Relax

Le Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont est un équipement qui peut être mis à disposition d'associations ou de structures pour l'organisation de manifestations artistiques et culturelles ayant un rapport direct avec les arts de la scène.

Après trois saisons de fonctionnement, le règlement intérieur du Nouveau Relax, établi dès l'ouverture du lieu, nécessite d'être affiné pour correspondre pleinement aux réalités du spectacle vivant et aux besoins des utilisateurs, notamment en matière d'accueil du public, de sécurité des occupants et des spectateurs.

A l'unanimité, il est décidé d'adopter ce nouveau règlement intérieur et d'autoriser M. le Maire à le signer.

15. Règlement intérieur de la salle de répétition du Nouveau Relax

Dans le cadre du soutien à la création artistique du Nouveau Relax, cet espace est désormais dédié aux répétitions afin d'accueillir, en fonction d'un planning annuel, les associations chaumontaises (professionnelles ou amateurs) et les artistes des réseaux de diffusion artistique régionale et nationale développant une activité de spectacle vivant.

Par conséquent, ce nouvel équipement fait l'objet d'un règlement intérieur spécifique adopté **à l'unanimité**.

16. Convention passée avec le secrétariat général aux affaires régionales

Afin de permettre aux fonctionnaires et agents de l'Etat en Champagne Ardenne d'avoir un accès préférentiel à des manifestations culturelles, au spectacle vivant et de découvrir la création artistique contemporaine, le SGAR et le Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont s'entendent, par le biais d'une convention, à fixer une tarification préférentielle, sachant que la différence sera compensée par le SGAR.

Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout autre document relatif à sa mise en œuvre.

17. Création d'un conseil Inter-Ecoles

Il s'agit de créer un groupe de concertation sur les sujets concernant l'enseignement primaire et maternel et en particulier :

- la carte scolaire et la réorganisation des écoles,
- la restauration scolaire,
- les activités périscolaires,
- l'accompagnement éducatif.

Ce conseil inter-écoles sera composé d'enseignants, de parents, de personnels non enseignants, de la commission enfance-jeunesse et d'experts.

Une réunion plénière sera organisée en septembre pour désigner les futurs membres de la commission de travail.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'instituer cette nouvelle structure de concertation.

18. Avantages en nature : logement et véhicule de fonction

La municipalité propose d'ajouter à la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, celui de Directeur Général des Services. La concession du logement de fonction serait alors une concession par nécessité absolue de service.

De même, elle souhaite mettre à sa disposition un véhicule de fonction, à son usage exclusif, dans le cadre professionnel et personnel.

Ces deux avantages en nature sont soumis à cotisation et contribution sociales.

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

19. Régime indemnitaire

Après en avoir délibéré, le conseil, **à l'unanimité**, décide de voter

- la création de l'indemnité horaire d'enseignement pour remplacement de courte durée suivant les dispositions réglementaires,

- la possibilité de payer en heures supplémentaires l'ensemble des agents de catégorie B participant à l'organisation des élections,
- la création de la prime de responsabilité des emplois de direction dès la prise de fonction du futur Directeur Général des Services de la Ville.

20. Modification du règlement du temps de travail

Les évolutions réglementaires et organisationnelles des services de la collectivité conduisent à une actualisation régulière des dispositions du règlement intérieur du temps de travail.

Ainsi, cinq modifications du règlement du temps de travail sont rendues nécessaires, à savoir celles relatives :

- au temps de travail des personnels des écoles du fait de la semaine d'enseignement à quatre jours,
- aux astreintes,
- aux activités accessoires de certains agents municipaux,
- aux fonctions électives d'agents municipaux,
- à la journée de solidarité

Les membres du Comité Technique Paritaire réunis le 27 juin ont pu débattre de ces modifications.

Il est décidé, à l'unanimité, d'approuver les modifications du règlement du temps de travail qui a été remis à chaque conseiller avec les modifications en encadré.

21. Modification du tableau des postes

L'évolution des missions des services et des situations des agents en poste nécessite régulièrement une actualisation du tableau des postes qui concerne cette fois 4 suppressions et 3 créations.

Le conseil approuve les modifications proposées à l'unanimité.

22. Postes itinérants

Afin de pouvoir au mieux prendre en compte la réalité des services et l'organisation mise en place depuis le début de l'année au service jeunesse, il est décidé, à l'unanimité, d'ajouter, à la liste des 53 postes itinérants, un poste au service jeunesse, comme cela l'a été présenté aux membres du Comité Technique Paritaire réunis le 27 juin.

23. Feu d'artifice du 13 juillet : Convention avec la SNCF

Afin de mettre en valeur le viaduc de Chaumont, ouvrage d'art emblématique de notre ville, il a été décidé que le feu d'artifice du 13 juillet soit organisé sur le site même du viaduc.

Suite à la procédure de marché public, la société Prévot a été retenue et proposera un feu d'artifice musical sur le thème des jeux olympiques.

A cette fin, il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer une convention à passer entre la ville et la SNCF, gérant de l'infrastructure déléguée.

24. Modification de la dénomination du Dojo (Gilly au lieu de Gilles Monniot)

Par délibération du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a statué sur la dénomination du dojo du judo, au gymnase A du Cavalier, à savoir : Dojo Gilles Monniot. Or, il s'avère que le prénom n'est pas Gilles mais **Gilly**.

Il est donc décidé à l'unanimité d'adopter cette nouvelle dénomination :

« Dojo **Gilly Monniot** ».

25. Dénomination d'une rue du Quartier Foch (MSA)

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, de nouvelles voiries sont créées, notamment sur le quartier Foch en cours de réaménagement complet. La Ville a ainsi engagé une démarche quant à la procédure de dénomination de lieux et des propositions globales seront formulées.

Cependant, pour des raisons de calendrier (arrivée de la MSA en septembre), la voirie desservant l'hôtel d'entreprises doit être dénommée dès à présent.

Il est décidé, à l'unanimité, de la dénommer **Allée Cassandre**, (Pseudonyme d'Adolphe Jean Marie Mouron, graphiste, affichiste, décorateur de théâtre, lithographe, peintre et créateur de caractères d'imprimerie français).

26. Renouvellement des membres de l'association foncière de Brottes

Vu la proposition des commissions consultative et extra municipale de Brottes du 5 juin 2008,

A l'unanimité, il est décidé de désigner

Monsieur le Maire Délégué comme membre de droit, comme précédemment

Et les trois membres suivants :

- ✓ Madame Odile BOFFI, 10 rue du Corgebin à Brottes
- ✓ Madame Brigitte FEVRIER, rue Chaude à Brottes
- ✓ Monsieur Reynald THOMAS, rue de Montsaon à Brottes

27. Représentants au réseau français des villes santé de l'OMS

En décembre 2003, la Ville de Chaumont a demandé son adhésion au Réseau Français des Villes Santé de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Il est donc proposé de poursuivre cette collaboration.

A l'unanimité, M. SIMON, a été élu membre titulaire et M. Burte, comme membre suppléant.

28. Représentants de la ville à Chaumont - Habitat

Suite à l'ordonnance du 1^{er} février 2007 et au décret du 18 juin publié au J.O. du 19 juin, relatif à l'administration des offices publics de l'habitat, il est décidé **à l'unanimité**

- d'arrêter l'effectif du conseil d'administration à 23 membres
- et d'élire les membres suivants :

Election de 14 membres

- dont **6 élus** de la Ville de Chaumont

Monsieur CHATEL
Monsieur COGNON
Monsieur GROSLAMBERT
Monsieur GALANTIER
Madame VANCRAEYNESTE
Madame NEDELEC

- **7 personnes qualifiées :**

- **2 personnalités** ayant la qualité d'élu d'une collectivité
- * Madame Anne-Marie NEDELEC, maire de NOGENT
- * Monsieur Denis MAILLOT, maire de VIEVILLE, Conseiller Général

- 5 personnalités qualifiées

- Madame Jacqueline POINSOT, représentante de la Préfecture
- Madame Pascale DUBREUIL, représentante de la Préfecture

Directrice de l'AHMSITHE

- M. Thierry DEGLIN, directeur de cabinet du Président du Directoire de la Caisse d'Epargne
- Monsieur Nicolas MERLE, directeur de la Mission Locale
- Monsieur Daniel MANCHIN, Vice-Président de la CAPEB

- **1 représentant d'une association** dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des plus défavorisés :

Monsieur Philippe MINAUD, Président de l'association des Pierres Posées - Maison relais de Chaumont

29. Représentants à la commission d'appel d'offres de la Société d'Equipement Vosgienne :

Suite à l'élection du Maire le 16 mars 2008, il y a donc lieu de procéder à la désignation de représentants du Conseil Municipal à convoquer aux Commissions d'Appel d'Offres de la Société d'Equipement Vosgienne à savoir 3 titulaires et 3 suppléants.

Sont élus **à l'unanimité** :

Titulaires :

- * Mme Allaire
- * Mme Wilhelem
- * M. Galantier

Suppléants :

- * Mme Beldico
- * M. Burte
- * M. Finez

30. Représentants au conseil départemental de prévention de la délinquance :
Sont élus à l'unanimité : M. Cognon, titulaire et M. Perrin, suppléant.

31. Compte-rendu des actes passés par le Maire
Le conseil prend acte.

32. Questions diverses

La séance est levée à 21H 00.

Pour le Maire,
Le Directeur général Adjoint,

Jean-Michel ZUPAN